

# LE JOURNAL DE PARIS I

---

## PANTHEON - SORBONNE

---

EDITORIAL

N ° 5 JUIN / JUILLET 1990

L'année Universitaire touche à sa fin sans que pour autant nous soyons au bout de nos peines. Les examens, les inscriptions, la préparation de la prochaine rentrée vont largement mobiliser nos énergies jusqu'à la fin du mois de juillet.

Les inscriptions en première année se font dès à présent par minitel ce qui, je l'espère, malgré certaines difficultés prévisibles comme pour toutes innovations, facilitera le travail des personnels et évitera de donner aux futurs étudiants et à leurs familles une première impression fort déplaisante de l'Université qui les accueillera. Certes, dès la rentrée ces jeunes gens se rendront vite compte des difficultés que connaît notre institution comme bien d'autres universités françaises.

Cependant grâce à un effort conséquent du Ministère de l'Education Nationale, beaucoup d'améliorations ont déjà pu être réalisées ou sont en cours de réalisation.

Je citerai pour exemple les différents travaux de rénovation et de sécurité accomplis ou en cours d'accomplissement dans les différents Centres de Paris I ; il serait trop long d'en dresser une liste exhaustive.

L'immeuble situé au 17 rue de Tolbiac a déjà mis à notre disposition une quinzaine de salles de cours supplémentaires, ce qui rend possible une redistribution partielle de locaux au centre PMF permettant à la médecine préventive d'accroître très sensiblement ses capacités de fonctionnement, aux étudiants et aux personnels de bénéficier d'espaces de réunion et à terme à la bibliothèque de s'agrandir d'un plateau supplémentaire.

Nous n'oublierons pas qu'avant la fin de cette année civile un restaurant universitaire ouvrira ses portes dans une partie des locaux situés au 17 rue de Tolbiac. En outre, l'attribution à l'Université de Paris I de l'emplacement initialement occupé par l'ancien lycée Louis Lumière dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, permettra dans les deux années à venir une réorganisation des centres Sorbonne et Panthéon.

Pour terminer, je mentionnerai l'effort budgétaire supplémentaire (+ 1 MF) en faveur de l'hygiène de la sécurité et des conditions de travail, la mise en œuvre progressive du plan informatique incluant la formation des personnels, la création de 15 emplois d'IATOS et de 2 emplois pour les bibliothèques, de 21 emplois d'enseignants chercheurs, le rétablissement d'un guide des enseignements.

Tout cela montre, si besoin en était, le dynamisme de notre université dont ce journal se veut l'une des illustrations.

Les conseils d'UFR nouvellement élus et la Commission Consultative Paritaire des personnels IATOS enfin renouvelée sont des composantes essentielles de ce dynamisme. Il est fondamental que s'affirme notre volonté de travailler ensemble dans un esprit constructif pour améliorer nos conditions de vie et de travail et surtout l'accueil des étudiants qui nous font confiance.

Merci à toutes et à tous.

Georges HADDAD

## COMPTE RENDU DU CEVU DU 23 MAI 1990

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 23 mai a entendu une communication du Président sur le dispositif d'inscriptions sur minitel qui a fait l'objet d'un échange de vues.

Les résultats du scrutin des 26 et 27 avril (élections aux conseils des UFR et Instituts) ont été présentés.

Le conseil a pris connaissance des premiers résultats d'une étude, confiée au CEP, sur les étudiants salariés à l'Université et a décidé de créer un groupe de travail à ce sujet.

Un groupe de travail sera également institué pour poursuivre l'étude sur les bornes inter-actives, étude dont il a été rendu compte devant le conseil.

Le directeur du CROUS a informé le conseil de l'état d'avancement de l'installation, en vue de la prochaine rentrée universitaire, d'un restaurant universitaire au 17, rue de Tolbiac.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 1990

Au cours de sa réunion du 28 mai, le Conseil d'Administration a pris connaissance des résultats des élections aux conseils d'UFR et d'Instituts (scrutin des 26 et 27 avril, dont le précédent numéro du Journal de Paris I a rendu compte) et fixé au 11 juin le prochain scrutin pour les collèges dont les élections ont été invalidées.

Le Président a présenté au Conseil une communication sur le dispositif d'inscription par minitel, communication qui a été suivie d'un échange de vues.

Le Conseil enfin a approuvé le programme des travaux prioritaires de rénovation qui seront financés sur les réserves de l'Université (rénovation de 3 salles du sous-sol du centre Panthéon, peinture de l'amphithéâtre de gestion, réfection des sols, aménagement d'une grande salle au centre Sorbonne, installation au centre Pierre Mendès France du service d'informatique administrative et déménagement d'un laboratoire de langues, etc.).

Cette réunion plénière a été suivie d'une réunion en formation restreinte.

## LES FAITS DU MOIS

### INSCRIPTIONS PAR MINITEL

Une procédure d'inscriptions par minitel a été réalisée afin non seulement de répondre à la demande impérative de l'administration rectorale, à savoir supprimer les files d'attente par l'utilisation de la télématique, mais aussi d'améliorer et d'alléger les tâches du service des inscriptions.

## LES OBJECTIFS

Ce système permet :

- pour l'étudiant
- d'éviter les files d'attente, traumatisantes ;
- de venir s'inscrire au jour indiqué, sans attendre, avec tous ses papiers, en une seule fois ;
- d'avoir, au moment des choix, connaissance de l'ensemble des formations proposées par l'Université au niveau des DEUG ;
- de faire son choix en fonction des niveaux requis puisque des écrans informatifs seront présents ;
- de modifier en toute réflexion et en toute connaissance de cause les choix émis afin que ceux-ci correspondent du mieux possible au profil de l'étudiant ;
- de connaître, s'il ne peut être retenu en raison des capacités d'accueil, les Universités pouvant accepter sa candidature dans la même discipline.

- pour le service

- de supprimer les distributions pénibles de dossiers ;
- d'établir directement par informatique soit des courriers d'information, soit des convocations ;
- de supprimer un travail abrutissant et répétitif tel remplir des pochettes ou coller des étiquettes ;
- d'alléger les tâches d'inscription propres puisque les données de saisies sur minitel n'auront pas à être retapées par la suite, mais s'inscriront directement sur les écrans du service pour les candidats convoqués. Les formalités d'inscription sont ainsi facilitées : gain de temps, sources d'erreur supprimées (notamment dans les adresses), plus grande efficacité, meilleur service rendu.

- pour l'Université et la vie universitaire

- d'apporter calme et vie normale au centre PMF au cours des mois de juin et de juillet ;
- de donner de l'Université une image de modernité comparable à celle des universités européennes ;
- de consolider les notions de démocratie et d'égalité propre à l'Université française et tout particulièrement à Paris I.

A) ENTRE LE 1er ET LE 13 JUIN, les futurs étudiants se seront connectés sur le minitel via le 3615, code UP1. Pour ceux qui préfèrent se déplacer un dispositif a été mis en service au Centre PMF pendant la même période, donnant ainsi toutes possibilités à ceux qui n'auraient pas trouvé de minitel d'établir une demande d'inscription par télématique.

En se connectant les étudiants accèdent à un "menu", divisé en trois parties indépendantes :

- une partie informative
- une partie correspondant à la demande d'inscription
- une partie permettant la vérification ou la modification de cette demande.

- La partie informative fait état de l'ensemble des formations et précise pour certaines d'entre elles les profils requis. Elle rappelle également les calendriers, les conditions générales et les modalités d'inscriptions pour l'ensemble des étudiants.

- Le menu d'inscription concerne toute première inscription en Université, quel que soit le cursus antérieur, du moment qu'il ne s'agit pas d'une inscription dérogatoire : il n'a pas

paru convenable de supprimer des files d'attente dans un secteur et de les maintenir dans d'autres, d'alléger les tâches dans un domaine et pas dans l'autre. La première année de capacité est donc également prévue. Selon son cas, l'étudiant se situe dans le menu et choisit l'option correspondante. Il indique alors parmi les enseignements celui qui lui convient et donne ensuite les renseignements individuels qui lui sont réclamés.

En ce qui concerne les élèves ayant participé à l'enquête Ravel et de ce fait prioritaires sur leur premier choix universitaire, il est demandé le numéro de convocation au baccalauréat : les coordonnées individuelles des candidats s'affichent alors automatiquement à l'écran et ne peuvent être modifiées.

La demande d'inscription s'affiche ensuite à l'écran dans sa totalité (renseignements et options choisies) et est enregistrée lorsque le code confidentiel est fourni au candidat.

- Le menu de vérification ou modification est établi à partir du code confidentiel qui, couplé avec le nom et le prénom afin d'éviter les abus, permet à chaque candidat de vérifier sa demande ou de la modifier.

B) - ENTRE LE 6 ET LE 8 JUILLET, les élèves passant le baccalauréat en 1990, et notamment ceux ayant participé à l'enquête Ravel, devront se reconnecter pour donner les résultats du baccalauréat. Pendant cette même période, et jusqu'au 9 juillet, de nouvelles demandes d'inscriptions en 1ère année de capacité en droit pourront être établies sur le minitel et prises en considération.

### Le traitement des demandes d'inscriptions

Dès la fermeture du service, le 13 juin, les demandes sont comptabilisées par options et filières et comparées aux capacités d'accueil. Des convocations sont alors éditées directement par informatique :

- Dès la fin juin pour les inscriptions en 1ère année de capacité en droit ou en 1ère année de DEUG des candidats ayant un baccalauréat antérieur (dans les filières où les quotas ne sont pas dépassés : directement ; sinon, après sectorisation).

- en ce qui concerne les baccalauréats de l'année :

- des convocations sont éditées :

- dès la fin juin si le nombre des demandes est inférieur aux capacités. Les candidats sont naturellement convoqués après les résultats du baccalauréat et sous réserve de réussite.

- dès la confirmation du baccalauréat si le nombre est supérieur aux capacités d'accueil et après application éventuelle des deux principes suivants dans l'ordre :

- priorité au choix universitaire exprimé dans l'enquête Ravel en voeu 1 (pour notre université UPI) ;

- application de la sectorisation imposée par l'administration à toutes les Universités pour atteindre les capacités d'accueil, certains secteurs pouvant être couverts dans un même domaine par plusieurs universités.

En ce qui concerne les inscriptions au Centre audiovisuel ou au CNED il n'y a naturellement pas de sectorisation ni priorité pour l'Ile de France. Néanmoins, dans ces deux cas, la procédure par minitel permet aux futurs étudiants

qui habitent loin ou qui travaillent, d'éviter une démarche et une perte de temps.

Ce projet qui a fait l'objet de critiques change bien des habitudes, des routines, des réflexes. Il a cependant le mérite d'exister et a d'ailleurs été retenu par Paris III. Comme toute nouveauté des améliorations devront sans doute être apportées pour pallier les imperfections qui se révéleront à l'usage.

A ce jour le service donne satisfaction, plus de 10 000 inscriptions ont été enregistrées.

## UNIVERSITES : 16 MILLIARDS SUPPLEMENTAIRES DE L'ETAT POUR UN PLAN DE CINQ ANS

Comment accueillir 300 000 étudiants supplémentaires d'ici à l'année universitaire 1994-1995 et opérer, dans le même temps, le rattrapage d'une situation qui s'est détériorée depuis quinze ans, notamment en matière de locaux ? Comment améliorer aussi les conditions d'études et de vie des étudiants ? Comment assurer enfin le rayonnement de l'enseignement supérieur français au plan national ?

Le plan de développement des universités pour les cinq prochaines années, adopté dans ses grandes lignes par le Conseil des ministres du 23 mai, relève le défi. Il inscrit l'effort de l'Etat dans le moyen terme 1991-1995 et engage un montant total de crédits de construction, de maintenance et d'équipement de plus de seize milliards de francs. Une somme qui vient compléter pour le moyen terme, comme l'avait annoncé Lionel Jospin, des mesures d'urgence, décidées le 10 janvier dernier en vue d'assurer dans des conditions correctes la prochaine rentrée universitaire. En cinq ans, l'Etat construira 1 500 000m<sup>2</sup> de nouveaux locaux pour l'enseignement et la recherche, qui s'ajouteront aux 300 000m<sup>2</sup> dont la construction était déjà engagée. Près de 450 000 m<sup>2</sup> de locaux vétustes seront, en outre, rénovés. Le nombre de places de bibliothèques universitaires actuellement offertes aux étudiants - 70 000 - devrait s'accroître de moitié - soit quelque 35 000 places nouvelles conformément aux recommandations du rapport Miquel sur les bibliothèques universitaires. Six milliards de francs seront consacrés à la maintenance des locaux, à la construction de 30 000 logements supplémentaires d'étudiants, ainsi qu'à des investissements en équipements d'enseignement et de recherche.

Ces opérations s'inscriront dans le cadre du schéma national de développement et d'implantation des enseignements supérieurs, qui sera présenté à l'automne 1990. Les schémas régionaux sont en cours d'élaboration, en concertation avec tous les partenaires locaux, collectivités territoriales et acteurs socio-économiques, sous la responsabilité des recteurs et des préfets de région. Une réflexion d'ensemble sur les enjeux et sur les missions de l'université française à l'horizon 2000 est simultanément engagée, à l'occasion d'assises régionales, qui se dérouleront en mai et juin. Elles se clôtureront par les assises nationales "Universités 2000" organisées en Sorbonne du 26 au 29 juin, destinées à effectuer une synthèse dans une perspective européenne et internationale.

De nouvelles universités verront le jour : cinq en Ile-de-



France (Marne-la-Vallée ; Evry-Melun-Sénart ; Saint-Quentin en Yvelines - Versailles ; Cergy-Pontoise ; Paris-Bibliothèque de France) et deux ou trois autres en province (dont une dans le Pas-de-Calais). Des restructurations (à Aix-Marseille et à Lyon) et des extensions (notamment en banlieue parisienne) sont également en préparation.

Le 31 mai, le président a participé à l'inauguration de l'Université d'Evry en présence du Président de la République et du Ministre de l'Education Nationale. Paris I parraine les formations Sciences Economiques (gestion) et AES qui ouvriront à la rentrée 1990. Des emplois ATOS et enseignants sont spécifiquement créés.

## REPERES

### LES PUBLICATIONS DE LA SORBONNE

Héritières des Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de la Sorbonne, les Publications de la Sorbonne, créées, en 1971, sont un service interuniversitaire de publication et d'édition qui regroupe les Universités de Paris I, III, IV et V.

L'Université de Paris I est responsable de la gestion : elle fournit une partie du personnel et les locaux.

Fonctionnant grâce à des subventions des Universités-membres et au produit des cessions d'ouvrages, les Publications de la Sorbonne ont pour rôle de publier ou d'aider à publier des travaux universitaires provenant de ces universités. Les Publications ont publié de 1971 à 1990 plus de deux cents titres, coéditions non comprises. Les Publications de la Sorbonne sont membres de l'Association française des presses d'Université qui s'occupe de la promotion des ouvrages universitaires par le moyen de catalogues et d'expositions en France et à l'étranger.

Le Conseil des Publications de la Sorbonne, qui comprend un délégué de chacune des Universités contractantes, est présidé par M. CHRISTOL, Professeur à la Sorbonne.

Le contenu des ouvrages est donc variable : histoire et géographie, mais aussi littératures (françaises et étrangères), sociologie. Parmi les dernières publications

. J.AUMONT, A.GAUDREAULT, M.MARIS, Histoire du cinéma, nouvelles approches, 210p, 120F.

. E.MARIENSTRAS (ed.), L'Amérique et la France, Deux Révolutions, 224p, 145F.

. M.VOVELLE (ed.) Paris et la révolution, 392p, 160F.

. J.PONTY, Polonais méconnus - Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre deux guerres, 474p, 270F.

. A.C.FIORATO, Culture et professions en Italie (XVe - XVIIe siècles), 260p, 130F.

. C.MOATTI, Le prédicateur et ses masques. Les personnages d'André Mabrou, 464p, 175F.

Adresse : 14, rue Cujas, 75005 Paris, bureau au centre Sorbonne, escalier M, 2e étage, porte 326.

Tél : Mme CALATAYUD 40 46 28 47 / 28 48 / 28 49.

Rabais de 10% aux membres des universités contractantes.

## RELATIONS INTERNATIONALES

### Professeurs invités en mai-juin 1990

**Droit Public**, Hugh AULT, Professeur of Law, Boston College Law School ; Charles MORAND, Professeur Faculté de Genève.

**Sces Eco**, Ejdins BERNIS, Professeur Université Catholique de Brabant - Tilburq, Pays-Bas ; Dieter KRAUSE, Professeur Université Wuppertal.

**Mathématiques**, Jean GABSEWICZ, Professeur Université Catholique de Louvain, Bergique ; Joannis KARATZAS, Professeur Columbia University ; Michael MAGILL, Professeur University of Southern California ; Jean-Philippe VIAL, Professeur Université Catholique de Louvain, Belgique.

### PERSONNELS ATOS

Résultats des élections à la Commission Consultative Paritaire des personnels IATOS des 21 et 22 mai 1990

Participation au vote : 75,4%

Répartition des sièges :

FEN : 3

CFDT : 2

CGT : 1

Liste des élus : titulaires

Michel Bousez (FEN)  
Anne-Marie Noté (FEN)  
Nathalie Ferret (FEN)

Daniele Sauviat (CFDT)  
Christiane Chopinet (CFDT)  
Claudine Charfe (CGT)

suppléants

Frédérique De Latorre  
Pascal Melou  
Jocelyne Lecurieu-Belfond

Odile Abadie  
Jean-Michel Maurin  
Marie-Madeleine Grimault

La commission est présidée par M. le Président Georges Haddad ou en cas d'empêchement par M. Léon Pressouyre, Vice-Président

Représentants de l'administration de l'Université :

titulaires  
Secrétaire général  
Mme Jannot  
Mme Maillard-Billat  
Mme Cadiou  
M. Vetraino

suppléants  
M. Chazelas  
Mme Colas  
Mlle Marchadier  
Mlle Burjade  
Mme Guatel

Des succès aux concours

Concours de SASU :

2 personnes ont été admises au concours. Il s'agit de :

Christine Dubois  
Jean-Gérard Jacquinet  
du Centre Saint-Charles à Paris 15e.

Examen Professionnel de Commis :

6 personnes ont été admises  
Chantal Bachellet  
Christine Dubois  
Béatrice Guérin

## UNE MORALE DU RESPECT

par Jean-Denis Bredin  
de l'Académie Française

*Nous sommes très reconnaissants tant à notre collègue le Professeur Jean-Denis Bredin, qu'à Monsieur André Fontaine, Directeur du Journal le Monde, de nous avoir donné l'autorisation de publier ici l'article paru dans le Monde du 29 mai 1990.*

Après notre Bicentenaire, tant célébré, voici un centenaire dont on eut préféré qu'il ne fût pas le nôtre et que nul ne le célébrât !

1890, c'est l'année du déchaînement de l'antisémitisme en France, s'il est possible de le dater précisément.

Depuis 1880, une quarantaine d'ouvrages antisémites ont été publiés. En 1886, Drumont a publié *La France juive*, dénonçant le juif "dans sa totalité". En 1892, il fondera *La Libre Parole*. Ennemi par nature, traître par vocation, étranger en tous cas, le juif, affligé de toutes les disgrâces physiques et morales, est coupable du malheur des Français. La fièvre antisémite secoue la presse, le Parlement, l'armée, les élites. Comment se débarrasser de ce fléau ? Un prêtre demande la relégation des juifs hors de la société chrétienne, un écrivain suggère le gibet, un parlementaire propose l'expulsion de tous les juifs de France. Et Drumont prophétise, en janvier 1893 : "Quelque chose me dit que le châtement sera effroyable..." Le capitaine Dreyfus est jeune marié, jeune père, brillant officier. Encore deux années de bonheur, ou presque, avant qu'il n'apprenne vraiment qu'il est juif !

Mais nous savons que ce siècle, qui nous sépare des années de l'hystérie antijuive, a transformé le monde et les mentalités comme ne l'avait pas fait un millénaire, nous observons que la plupart des sources auxquelles se nourrissait l'antisémitisme français sont aujourd'hui taries. A la fin du siècle passé, l'enseignement catholique était volontiers antijudaïque, désignant le peuple déicide ; le plus grand journal catholique se décrivait fièrement en 1890 "le journal le plus antijuif de France".

Aujourd'hui, l'Eglise condamne sans équivoque l'antisémitisme, les évêques de France participent aux combats contre le racisme, la presse catholique - dont l'audience n'est plus la même - parle d'amour non de haine. L'antisémitisme profitait de la peur du capitalisme montant - le juif était responsable du règne des banques, de la ruine des petites gens - et aussi de la terreur des révolutions, car bien sûr ce juif était de tous les complots qui pouvaient saccager le "vieux jardin français". Ce discours-là, qui dénonçait dans le juif tantôt Rothschild et tantôt Marx, on voit comme il paraît aujourd'hui vieux, démodé par l'histoire.

Et de même le nationalisme français, la haine de l'Allemagne, la volonté de revanche, l'exaltation de l'armée qui caractérisèrent la France entre la guerre de l'humiliation et celle de la victoire, ils n'appartiennent plus qu'au passé.

Il faudrait regarder aussi tout ce qui a bouleversé la société française : la facilité des voyages, l'apprentissage des langues, la construction de l'Europe, l'ouverture du monde par les médias, le développement d'une culture mondiale, celle de la musique notamment, et aussi le déclin des valeurs traditionnelles qu'il y a cinquante ans le maréchal Pétain prétendit encore incarner...L'antisémitisme traditionnel paraît avoir perdu ses aliments.

Surtout il y a eu l'Holocauste, et pas seulement l'Holocauste allemand, les persécutions des juifs dont les Français eux-mêmes portent la responsabilité. Le martyr du peuple juif a déshonoré l'antisémitisme. Dédiant en 1886 à tous les vrais Français sa *France juive*, Drumont osait écrire : "Je n'ai été que le secrétaire de tous les esprits et le porte-parole de toutes les âmes". Quelques années plus tard, Maurras reprenait en écho : "Le désordre est le fait des juifs, idées libérales, idées humanitaires, idées révolutionnaires, idées juives". Céline en 1937 accentuait l'appel à la haine : "Il



*faut de la haine aux hommes pour vivre. Ils n'ont qu'à l'avoir pour les juifs, cette haine, pas pour les Allemands".*

### Les flots du ressentiment

Ces discours, un demi-siècle plus tard, ils ne sont pas que déshonorés, ils sont ensevelis par l'histoire et les horreurs de Carpentras ne leur restituent aucune vie. Il n'y a plus en France d'antisémitisme vivant. Il n'y a plus de parti, plus de doctrine, plus de presse, plus d'intellectuel qui ose s'affirmer antisémite. Le mot terrible de Barrès : "*Que Dreyfus est capable de trahir je le conclus de sa race*", aucun nouveau Barrès ne pourrait le tenir et il ne serait pas supporté. Est-il euphorique d'avancer que les provocations antisémites ne sont plus en France que le fait d'enragés ou de très petits groupes, que ce qui est général aujourd'hui c'est bien la réprobation de l'antisémitisme ? Ce qui signifie, sur un siècle, un vrai progrès de notre société... acquis, hélas ! à un tel prix.

Et pourtant les événements odieux de Carpentras et d'ailleurs, il nous faut les prendre au sérieux. Car l'histoire de l'antisémitisme en France a toujours été faite d'oscillations. Impossible sans une marée d'antisémitisme, l'affaire Dreyfus était imprévisible dix ans avant qu'elle n'éclatât.

Nul doute que l'antisémitisme d'autrefois ne trouve encore, pour s'entretenir, quelques survivances d'anciennes traditions. On aperçoit ses diverses familles : catholiques intégristes pour qui l'Eglise de France, trahissant Dieu, a oublié que le sang du Christ devait retomber sur le peuple juif ; maurrassiens rêvant encore d'une nation pure et dure ; vichyssois entretenant le vieux rêve d'une révolution qui devait nettoyer les écuries parlementaires et incarner les valeurs de la France éternelle. Les rejoignent parfois ceux qui furent éprouvés, écrasés, dans les secousses du dernier demi-siècle, victimes de l'épuration, combattants de l'OAS, nostalgiques de l'Algérie française, dont la souffrance peut s'en prendre aux coupables de toujours. Et bien sûr, le temps et la mort ont peu à peu réduit ces flots du ressentiment, du malheur, où l'antisémitisme est lié à l'image d'une France fidèle à ses vertus traditionnelles, une France forte et belle, sans étranger, sans traître, sans ennemi intérieur.

Il est probable que M. Le Pen et quelques-uns de ceux qui l'entourent portent en eux, sans le dire, ce vieil antisémitisme français. Mais l'habileté de M. Le Pen a été de cultiver un champ plus vaste, aujourd'hui plus fécond : notre sécurité et notre identité. Vieux projet modernisé, dont la large perspective déborde l'antisémitisme, déborde même le racisme qui semble n'en être qu'une étape. Il s'agit de protéger les Français, les "vrais", contre toutes les menaces du dehors et du dedans, d'organiser leur légitime défense. Il s'agit d'appeler à la guerre permanente qui oppose un peuple de braves gens à ses agresseurs potentiels.

### Des mannequins de l'esprit

Qui nous menace aujourd'hui ? Les délinquants, bien sûr, et derrière eux tous les délinquants en puissance, les Arabes qui sont "couleur délinquant", comme Dreyfus semblait à Léon Daudet de "couleur traître", et tous ceux qui, venus d'ailleurs, ne partagent pas notre héritage et rêvent de forcer la porte de nos maisons. Les juifs ? Non, les juifs ne menacent plus vraiment la sécurité des Français, ils ne la menacent pas tant qu'ils ne sont pas trop nombreux, trop puissants, et tant qu'ils restent discrets ! Ce vieux discours de l'extrême droite française, exaltant l'ordre et la sécurité contre les agresseurs venus de tous côtés, il a un fondement légitime : la défense du sol et des valeurs communes, la sécurité individuelle, celle d'un peuple, ce sont les objectifs de tout gouvernement.

Mais on voit bien que le projet politique est au-delà : il s'agit de séparer sans cesse les honnêtes gens et les autres, les innocents et les coupables, les victimes et les boucs émissaires, les Français et ceux qui ne le sont pas, incapables de l'être ou indignes de le devenir. Ce projet commence par

justifier les comportements individuels - la violence est licite si elle défend la personne et la propriété, les biens et les valeurs - puis il inspire un programme politique : il justifie les expulsions arbitraires, les extraditions faciles, les châtiments impitoyables. Le camp de triage se profile et plus loin le camp d'extermination.

Que demandaient en 1898 les Français qui souscrivaient, à l'appel de la *Libre Parole*, en faveur de la veuve du colonel Henry, cet officier français "*assassiné par les juifs*" ? Un militaire demandait, en versant sa contribution, à "*massacrer les sales youpins*", un autre suggérait "*un achat de clous pour crucifier tous les juifs*". Un honnête citoyen suggérait que "*tous les youpins et les youpines*" fussent brûlés dans les fours de la cristallerie voisine. Un autre offrait 0,25 F "*pour louer un wagon d'exportation*". Un autre envoyait son obole "*pour rôtir les juifs*". Bien sûr ce n'étaient que des mots. Il ne s'agissait que de se défendre contre la misère, contre la peur, contre l'étrangeté. Encore un peu de persévérance, de temps, le secours des circonstances, et ce discours deviendra délirant. Il obligera à mettre en veilleuse les libertés, car elles sont faites pour les temps tranquilles. Puis il conseillera le châtiment.

Et ce que nous avons mal mesuré, ces dernières années, nous les enfants gâtés de la démocratie, c'est que le progrès économique et social et même, paradoxalement, le développement des libertés ouvraient à ce discours des champs nouveaux et fertiles ! Tout le progrès, le progrès scientifique, le progrès social, ne cesse d'accroître l'exigence de sécurité, et sans doute la peur, peur de la maladie, peur de la mort, peur d'être agressé, d'être dépouillé, peur pour soi, pour sa maison et pour les quelques-uns sur lesquels nous avons refermé le monde. Le déclin des organisations - partis, syndicats - qui prétendaient conduire des combats collectifs, l'exaltation moderne de l'individuel, incarné par le couple ou la famille nucléaire, y aident aussi : l'autre est l'étranger, l'étranger est autre, menace latente contre le bonheur.

Ceux qui parlent et se montrent n'ont plus assez de mots et de gestes pour exalter la réussite, la chance et bien sûr la beauté ! Et comment cette morale, celle des mannequins du corps et de l'esprit, n'inciterait-elle pas au mépris des exclus, des ratés, des sales gueules ? Ces gens qui sont venus chez nous sans compétence, sans force, sans autre raison que d'échapper à la misère, vilaines images de la vie, suspects à mauvaise mine et à parler étrange, comment ne pas les redouter et ne faut-il pas les chasser tous, ces perdants qui nous dérangent ?

### La Démocratie s'apprend et se désapprend

Contrairement à ce qu'ont imaginé les utopistes des Lumières, le respect des autres, le sentiment de l'égalité et de la dignité humaine, l'acceptation des différences ne vont pas du tout de soi. Ce sont, hélas ! la peur, le mépris, sinon la haine qui semblent naturels. La gauche française, une large partie de la droite, ont trouvé leur confort dans l'illusion que la démocratie serait un progrès irrésistible, incessant, comme la raison et l'intelligence de l'homme. Le vingtième siècle nous aura au moins appris que la démocratie est fragile - que la servitude l'est aussi - que la démocratie se conquiert, se perd, se retrouve et qu'elle s'apprend et se désapprend. Une pédagogie de la démocratie ?

Celle-ci est plus facile à proclamer qu'à mettre en œuvre. L'exigence première est bien sûr celle d'un enseignement, par la parole et par l'image, des droits de l'homme et de la liberté, qui devrait traverser les trois degrés de notre système éducatif, un enseignement à part entière qui pourrait être ni ennuyeux, ni dogmatique, ni vengeur. On attend aussi une propédeutique de la vie publique. Si les partis politiques veulent utilement lutter contre le racisme, il leur faut prendre garde aux discours excommunicateurs, aux spectacles d'affrontements qui étalent la rivalité des intérêts personnels et l'indifférence aux intérêts collectifs, il leur faut corriger, au jour le jour, tous les comportements qui nourrissent la haine et l'exclusion, donc le racisme. Même l'antiracisme doit être vigilant. Il ne peut être une forme renversée du racisme, un fanatisme légitime. Il ne doit pas écraser sous le mépris tous ceux dont l'ignorance, ou le malheur, ou la peur ont pu faire des racistes d'occasion qu'il faut



non pas proscrire mais aider à ne plus l'être.

Peut-on parler d'éthique, s'il est indiscret de parler de morale ? Il y a une éthique des médias à encourager. Il n'est pas vrai que la télévision met en spectacle M. Le Pen parce qu'il est représentatif d'un vaste courant de l'opinion. M. Le Pen est invité, avec complaisance, parce qu'il a du talent et la terrible séduction des idées simples et des convictions aveugles, parce qu'il suscite une forte écoute, et parce que l'on peut espérer qu'il tiendra des propos scandaleux. Que la télévision se souvienne qu'elle est devenue en France la seconde école et même, pour beaucoup d'enfants, la première école, ce qui lui crée des devoirs qu'elle doit s'imposer !

### Notre chère liberté d'expression

Nul besoin de lois nouvelles, sauf à rajeunir la loi sur la presse, simplifier sa procédure et sans doute donner au juge, dans l'incrimination et dans la sanction, un pouvoir plus large. Le ferons-nous jamais ? Nous sommes fidèles à une conception immature de la liberté de la parole et de l'écrit, inspirée des diatribes de Marat : notre chère liberté d'expression nous autorise à tout faire ou à peu près, sans vraiment rendre compte. Le délit de presse - si sévèrement sanctionné dans les pays anglo-saxons - est assuré en France d'une impunité sociale, et périodiquement les lois d'amnistie effacent ce délit sacré.

Faut-il s'en prendre aux juges ? Ce qui est à la mode. Ils ne font qu'exprimer un sentiment collectif et leur apparente indulgence n'est que la nôtre. Mais le pouvoir politique pourrait-il vraiment faire grief au pouvoir judiciaire de sa faiblesse ? Et si les néo-nazis ne défilaient pas paisiblement quand ils en ont envie ? Et si journaux exprimant franchement, ou entre les lignes, l'antisémitisme et le racisme, ne s'étaient plus dans les kiosques à journaux ? Et si le gouvernement demandait à sa police qu'elle respectât non seulement les lois mais aussi les personnes, qu'elle n'offensât jamais la dignité d'aucun, fût-il bien ou mal habillé, blanc de peau ou fâcheusement coloré . Et si les administrations traitaient les administrés avec attention, avec compréhension ? Et si le pouvoir réduisait l'étalage des signes du pouvoir qui véhiculent dans les rues l'apparence du mépris ?

Ce ne sont rien que de minuscules exemples... L'illusion est de croire que l'on ne vaincra le racisme que par l'antiracisme. Elle est aussi de croire que nous nous préserverons de l'antisémitisme par la seule mémoire de l'Holocauste.

Il n'y a pas de différence radicale entre le raciste qui malmène un Arabe, le chauffard qui sur une route oblige à l'accident une voiture soudain détestée et tous ces dénonciateurs dont les lettres anonymes laissent parler la haine. On ne peut pas combattre utilement le racisme si on ne le reconnaît pas sous tous ses visages.

D'où prennent donc vie aujourd'hui le respect de l'autre, le souci obstiné de sa dignité, même s'il nous dérange, même s'il nous inquiète ? D'où peut nous venir la honte d'être raciste ? Ils ne peuvent venir que d'une morale qui revendique, en toute circonstance, le respect de l'homme, si différent, si étranger qu'il soit. Sans cette loi morale, nul fondement indiscutable au refus du racisme. Et cette morale impose une cohérence des comportements. M. Le Pen cultive avec talent ce que nous avons de pire en nous. Que les partis politiques, les médias, les intellectuels sollicitent ce que nous avons de meilleur, et le racisme sera probablement sans avenir. Il est probable que les Français l'attendent. Mais ils savent aussi que l'antiracisme n'est pas un aboutissement, qu'il est l'une des exigences du respect de l'homme et que le respect de l'homme ne se divise pas.

Thérèse Lortolary  
Yasmine Remtoula  
Corinne Finster

L'inscription au concours d'ouvrier professionnel 2ème catégorie spécialité conducteur offset est ouverte du 5 juin au 5 juillet 1990.

L'inscription à l'examen professionnel de programmeur est ouverte du 5 juin au 5 juillet 1990.

### LES ENSEIGNANTS DE PARIS I PARTICIPENT AUX INSTITUTIONS PUBLIQUES

Michèle FARDEAU, est nommée à la Commission des comptes de la santé

Yves MICHAUD, est nommé Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts

Jean-Jacques BIENVENU, Christian DE BOISSIEU, René GIRAULT, Jacques MARSEILLE, sont nommés en raison de leur compétence, membres du Comité pour l'histoire économique et financière.

### RECTIFICATIF AU JOURNAL DE MAI 1990

Direction Scientifique - Sous-groupe Droit et Science politique

André TUNC est président du groupe d'experts 70 Droit et Sciences politiques

Aleth MANIN est membre de ce même groupe.

### LES ENSEIGNANTS DE PARIS I PUBLIENT

☛ Jean-Denis Bredin, de l'Académie Française : "Un enfant sage" roman éd. Gallimard.

☛ Michel Serres, de l'Académie Française : "Le Contrat Naturel" éd. François Bourin.

☛ Claude Ménard : "L'économie des organisations" éd. La Découverte, 1990.

☛ René Girault publie à la documentation française un dossier : "La documentation photographique, L'Europe en chantier 1945 - 1990". N°6105, Fév.90 et 12 diapositives 75F.

☛ Jean-Louis Huot, : "Les Sumériens entre le Tigre et l'Euphrate" éd. errance 1989.

☛ Gérard Monnier, Cécile Briolle, Agnès Fuzibet : "Rob Mallet-Stevens, la villa Noailles", Collection "Monographie d'architecture", éd. Parenthèses, Marseille, 1990, 119p.

☛ André Kaspi et Antoine Marès (sous la direction de) : "Le Paris des Etrangers", imprimerie Nationale.

☛ Jean-Louis Huot, Jean-Paul Thalmann et Dominique Valbelle : "Naissance des Cités" éd. Nathan 1990

☛ Michel Zimmermann, : "En els orgens de Catalunya - Emancipacio politica i afirmacio cultural", éd. 62, Barcelone, 1989, 222p. Cet ouvrage vient de recevoir le Prix de la critique serra d'or pour la recherche 1990, décerné par un jury réuni par la célèbre revue catalane Serra d'or (mars 1990)

### ECHOS DES UFR ET DES INSTITUTS

#### UFR 05

Dans le cadre des relations de coopération régulières qui existent entre la Faculté de droit de l'Université Laval (Québec) et l'UFR de droit des affaires, une quinzaine de juristes professionnels québécois ont participé du 9 au 11 mai à un cycle de perfectionnement au droit français. Ils ont notamment assisté à des séminaires animés par les professeurs GAVALDA, et GUYON ainsi que par Mme ROZES, premier président honoraire de la Cour de Cassation. Ils ont eu également, sous l'égide du Centre de recherche de droit des affaires, des contacts avec les milieux juridiques et judiciaires français (Tribunal de commerce, notariat, conseils juridiques, centre d'arbitrage, etc.

Un dîner a réuni le groupe le mercredi soir, avec la présence du Professeur Hans SMIT, Professeur de droit commercial international à l'Université de COLUMBIA de NEW YORK, actuellement professeur associé à Paris I.

Une dernière réunion s'est tenue au Centre de Droit des affaires de la rue du Four, dirigé par le Professeur GAVALDA. Un verre d'amitié a terminé cette formule de collaboration juridique franco-canadienne et plus spécialement entre l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) et celle de Laval (Québec)

#### INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL

L'ISST, organise, avec le Ministère de l'Education Nationale et le CEREQ, un séminaire d'été du 9 au 12 juillet sur le thème de la politique des diplômés dans la relation formation-emploi.

Les participants sont des responsables académiques en matière de formation, des membres de conseils régionaux, des syndicalistes et des responsables de formation en entreprise. Les interventions seront assurées par des universitaires, des chercheurs et des professionnels de la formation.

Contact : Anne Michèle Bruyant 46 63 20 05.

#### INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Madame Marie-Joëlle Maillard-Billat est chargée d'assurer, à titre intérimaire et jusqu'à l'installation d'un agent comptable titulaire, la gestion de l'agence comptable de l'IAE de Paris.

#### LE CENTRE DE RECHERCHE DE DROIT CONSTITUTIONNEL

Communique : Le prochain séminaire consacré au thème " La doctrine sous Vichy " aura lieu le samedi 30 juin 1990 de 10h30 à 12h, salle de droit public, centre Panthéon au 2<sup>e</sup> étage.

### LES ASSOCIATIONS

#### La Maison de l'Etudiant du Panthéon

Objet : organiser l'entraide et la solidarité entre les étudiants en gérant l'ensemble des services et activités liés aux étudiants.

Siège Social : centre universitaire du Panthéon, 12, place du Panthéon, 75005 Paris. Date : 4 avril 1990.

Association du DESS Droit des Affaires et Fiscalité Paris I



Objet : promouvoir sous quelque forme que ce soit le diplôme d'études supérieures spécialisées "Droit des affaires et fiscalité" organisé par l'université de Paris I.  
Siège Social : ANCIJ, 23, avenue Mac Mahon, 75017 Paris.  
Date : 23 mars 1990.

#### Objectif Université

Objet : promotion de la communication au sein de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne.  
Siège Social : 18-20 place Raoul-Follereau, 75010 Paris.  
Date : 17 avril 1990.

#### INITIATIVES ETUDIANTES

Le premier Forum UNIVERSITE-ENTREPRISES Paris I des 4 et 5 avril 1990 a été une réussite due à l'esprit d'équipe



En effet, une association, "Panthéon-Sorbonne Promotion", a été créée pour l'organisation du forum et comme le soulignent les rédacteurs du rapport d'activité : "D'emblée, ses fondateurs ont insufflé un esprit pluridisciplinaire : il ne s'agit pas d'une association d'étudiants de telle ou telle formation particulière, mais de toutes les formations dispensées à Paris I (Sciences Economiques, de Gestion, Humaines et Juridiques). Il nous semble en effet que toutes sont concernées par une telle manifestation.

L'équipe est composée de dix huit membres. La répartition entre les formations

- les Sciences Humaines ne sont malheureusement pas encore représentées.
- neuf étudiants en Sciences Economiques : Jean-Marc Humbert et David Jestaz en licence ; Lydie Aymé, Isabelle Cadenel, Olivier Milcamps et Elodie Prince en maîtrise ; Sandrine, Chantal Quenum et Isabelle Tillat en maîtrise de sciences et techniques de commerce extérieur (MSTCE).
- cinq étudiants en sciences de gestion : Dominique Amell, Sophie Benillouche, Jérôme Marrast, Hugues Renard et Dominique Thiriet en maîtrise.
- quatre en sciences juridiques : Frank Amata en licence ; Christophe Calendini, François Clouard et Ludovic Jamet

en maîtrise. Certains de ces étudiants sont membres d'autres associations. Ont collaboré à l'organisation de ce Forum les associations "Gestion Sorbonne", "Paris I International" et "L'Association des Etudiants en Droit". Nombreuses sont, nous semble-t-il, celles qui peuvent participer à une telle organisation.

Cependant, l'éventail des partenaires dépasse les seuls étudiants. L'administration et le corps enseignant y trouvent naturellement leur place. C'est ainsi que, grâce aux soutiens de la Présidence et des Professeurs Bauchet, Bouzitat, Hénin et Oury, avec la participation des services administratifs concernés et la collaboration de Madame Mabon, du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle, cette initiative étudiante a abouti.

#### LE DEROULEMENT

Ainsi, les étudiants de maîtrise et 3ème cycle particulièrement - avaient la possibilité de rencontrer le 4 avril 1990 les personnes chargées du recrutement des sociétés : Auchan, Banque la Hénin, Bouygues Bâtiment, Caisse d'Epargne, Compagnie Bancaire, Ernst and Young, Frinault Fiduciaire, Mib Associés, Société Générale, ainsi qu'un Commissaire de chacune des trois Armées.

Ce même jour, deux conférences animées par Madame Mabon se sont tenues dans l'amphithéâtre III.

A la première, deux ou trois étudiants des principaux DESS et DEA répondaient aux questions des étudiants de maîtrise.

A la seconde, Madame Mabon, Messieurs Foucard et Goldschmidt du Cabinet MICHAEL PAGE TAX & LEGAL

et Monsieur Rouberol de la société ELF leur ont prodigué des conseils pour trouver un stage ou un premier emploi.



Le 5 avril étaient présentes les sociétés : Banque Populaire, France Télécom, Société Générale, ainsi que la Direction Générale des Impôts, le journal Transfac1er Emploi et l'association CDTE Jobstage.

Nous estimons, au regard du nombre de programmes distribués, à 3500 - 4000 le nombre de visiteurs au Forum.

Le prochain Forum aura lieu les 9 et 10 avril 1991 avec l'appui du service de Documentation d'Orientation et d'Insertion Professionnelle dirigé par le Professeur Jean-Luc Aubert.

◇ Une nouvelle revue, mensuelle et multidisciplinaire, se propose de publier des comptes rendus de mémoires de 3ème cycle (DEA) et de thèses. Les étudiants intéressés peuvent envoyer leurs comptes rendus (5-6 pages dactylographiées) à : Alexandre Benoit (étudiant en thèse de sociologie du droit à Paris II) 30, rue Lepic 75018 Paris. Pour tous renseignements : (16) 1. 40.41.07.08.

#### SUR VOTRE AGENDA

#### CONFERENCES - COLLOQUES - CONCERTS

#### Le CEP communique :

UNIVERSITE DE PARIS I PANTHEON-SORBONNE  
CENTRE D'EDUCATION PERMANENTE

à l'occasion des 10 ans du DESS FONCTION FORMATION,  
demi-journée ouverte

#### PROSPECTIVE ET FORMATION le 14 juin 1990

15h. Accueil par M. Georges Haddad, Président de l'Université,  
Intervention de M. André Laignel,  
Secrétaire d'Etat à la formation professionnelle ;

15h30. Conférence de M. Michel Crozier, Directeur de recherches au CNRS : PROSPECTIVE DE L'ENTREPRISE.

#### 17H15. Table Ronde : OU VA LA FONCTION FORMATION

MM. - Bernard Brunhes, Président de Bernard Brunhes Consultants,  
- Claude Dubar, professeur d'université,  
- Pierre Le Gorrec, président de l'AFREF,  
- Jean-François Nallet, chargé de mission au cabinet de M. le Secrétaire d'Etat à la formation professionnelle,  
- Edouard Rafinon, président du GARF.

Animation : Mme Chantal Attane, rédactrice en chef de la revue ENTREPRISE ET FORMATION.

Amphithéâtre Richelieu en Sorbonne.

Colloque : "Asie Centrale et Afghanistan : quelles perspectives ?"

AFRANE (Amitié Franco-Afghane aide humanitaire et information) + MAGISPHERE.  
samedi 16 juin 1990, amph Bachelard (Sorbonne) 9h-19h.  
Contact : M. Girault (magistère Relations Internationales) ou M. Dorronsord Tél : 43 26 04 14.

Colloque : "Année 1990 : Formation professionnelle".  
Confédération Générale du Travail, secteur Formation.  
mercredi 20 juin 1990, amph Lefebvre 9h-18h.  
Contact : M. Vatant 48 51 80 00.

Conférence-débat : "Relations Euro-Arabes".  
vendredi 22 juin, amph Bachelard (Sorbonne) 19h-21h30.  
Contact : M. Jouini, 14 rue Cujas Paris 5e.

Festival Schumann.  
mercredi 27 juin, vendredi 29 juin, samedi 30 juin, mercredi 4 juillet, vendredi 6 juillet, amph Richelieu (Sorbonne) 10h-23h.  
Contact : M. Houdayer "musique en Sorbonne" 42 51 69 11.

Avis aux étudiants de l'UFR d'Arts Plastiques et d'Art et Archéologie  
RECHERCHE UN THEME DESEPEREMENT pour sa quatrième collection : Paris-Musées s'adresse aux stylistes, aux designers et aux étudiants des écoles d'art pour trouver un thème de collection inspiré du patrimoine des musées de la Ville de Paris. Les dossiers devront être remis au plus tard le 15 août.  
Liste des musées et renseignements complémentaires auprès de Marie-Dominique Crabit au 42.76.65.79.

#### COURRIER DES LECTEURS

Je viens de recevoir le n°3 du "Journal de Paris I" (je n'avais pas reçu les deux numéros précédents).  
Je me réjouis de la publicité de ce journal qui est fort intéressant et plus encore, sans doute, pour les enseignants détachés. Je vous en félicite chaleureusement. Puis-je vous suggérer de développer davantage la rubrique "Relations Internationales", d'une part en publiant périodiquement des informations sur l'état et le fonctionnement de tel accord interuniversitaire, d'autre part, en informant les lecteurs des activités des enseignants détachés ? Il me semble que quelques articles (courts) sur ce sujet, montreraient bien le rayonnement de l'Université de Paris I. Enfin, puis-je me permettre de vous rappeler que je suis en poste à l'Ambassade de France à Cotonou - Bénin, et plus au RWANDA - où le journal de Paris I m'a encore été envoyé !

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments de respectueuse sympathie.

Raymond GUILLANEUF  
Conseiller Culturel  
Ambassade de France au Bénin

Directrice de la publication : Françoise DREYFUS  
Directrice de la rédaction : Geneviève MARINGE  
Conception et réalisation :  
Jean CHAZELAS, Dominique MONS, Valérie DAMBREVILLE,  
Annie LE MEUR, Annie NOYE, Frédérique DE LATORRE,  
Mise en page : Patrice OLIVIER  
Bernard LARDE, Gilberte REVERET,  
centre de reprographie Sorbonne  
Gérard NOYE, centre de reprographie P.M.F.

Le journal est ouvert à tous et un courrier des lecteurs attend vos remarques et suggestions.

Les informations doivent parvenir au secrétariat de la Présidence le 20 de chaque mois. Pour le mois d'octobre le 20 septembre